

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 décembre 2020

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Corinne FRITSCH, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Victoria FUSTER
M. Jean-François BEAUCAMP a donné procuration à M. Alain BERTRAND
Mme Michèle VIGNEAU a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Adrien DEBEVER a donné procuration à M. Jérémy BOISSON
Mme Anne ESCOLA a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Hélène LEBLANC a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N°DL16122020-14 : Acompte sur les subventions aux associations locales au titre de l'année 2021

Rapporteur : Madame Sylvie LAVERGNE

Le rapporteur rappelle que la Municipalité a déjà eu l'occasion de manifester son soutien aux différents acteurs locaux.

Dans ce contexte aussi inédit que subi, le principe visant à accorder en décembre de l'année n-1, un acompte de subvention correspondant à 60 % de la subvention de l'année n-1, conformément à la délibération du 18 décembre 2003, afin d'améliorer le fonctionnement des associations dont l'activité et le rythme sont différents de l'année civile, est d'autant plus prégnant.

En effet, afin d'éviter des ruptures de trésorerie dans les premiers mois de l'année civile, la Ville accorde à certaines associations locales, en fin d'année un acompte sur la subvention au titre de l'année suivante.

Un complément éventuel de subvention pourra être accordé après examen des demandes en début d'année 2021 et selon la procédure applicable à l'ensemble des demandes.

VU les avis des commissions Sports en date du 9 décembre 2020 et finances, marchés public et ressources humaines du 9 décembre 2020,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCORDE un acompte de subventions au titre de l'année 2020 aux associations suivantes :

Associations	Subventions 2020	Acomptes sur la subvention annuelle 2021 60 % du montant accordé en 2020
ASL Judo	4 000 euros	2 400 euros
FCMO Lacanau/Carcans	15 150 euros	9 090 euros

ARTICLE 2

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame Lydia LESCOUBE ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'ASL Judo.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

18 DEC. 2020

N° 033 213 302 144 2020
1218-DL16122020-14 DE

Publié le :

Notifié le :



Le Maire

Laurent PEYRONDET

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

18 DEC. 2020

18 DEC. 2020